

Inscription 2007 / 1¹

A RENVOYER PAR FAX : 071 70 04 28 ou
MAIL : info@esimap.be ou COURRIER :
ESIMAP - Avenue Général Michel 1 E - 6000 Charleroi

Mme/Melle/M. (NOM) :

Prénom :

Fonction :

Administration/entreprise :

Service :

Adresse professionnelle :

.....

N° de TVA :

Tél. : Fax :

E-mail :

Formation(s) déjà suivie(s) en marchés publics : OUI / NON

Organisme :²

Année :² Expérience en marchés publics depuis :²

I. Formation de base – Gembloux – Best Western Hotel Les 3 Clés
Les mardis 30 / 01 – 06, 13, 20 / 02 – 06, 13, 20, 27 / 03 / 2007

S'inscrit au **Module Base 1** (30/01 et 06/02/07) – 535 EUR ⁴

S'inscrit {en outre} au(x) Module(s) suivant(s), de chacun une journée :

|_2_| |_3_| |_4_| |_5_| |_6_| |_7_|³

II. Journée de recyclage – Bruxelles

S'inscrit à : **J. Rec. A** (1 j.) – 01/02/07 220 EUR ⁴

III. Journée spéciale – Bruxelles

S'inscrit à : **J.S.1** (2 j.) – 08/02 et 01/03/07 535 EUR ⁴

* **J.S.1 A** (1 j. théorie) – 08/02/07 300 EUR ⁴

IV. Journée d'approfondissement – Namur

S'inscrit à : **J.A.1** (1 j.) – 29/03/07 375 ou 290 EUR ⁴

V. Partenariat Extension U.M.H. – Mons, Université de Mons-Hainaut

S'inscrit à : **Modules 2 & 3** (2 j.) – 17 & 23/01/2007 515 EUR ⁴

En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de EUR⁵ dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte d'ESIMAP n° **001-2646273-92** (Notre n° TVA BE 454.068.480)

Commande l'ouvrage d'ESIMAP « Les marchés publics ... » à EUR (180 EUR si inscrit à 5 journées de formation de base) → pour l'ouvrage, joindre un bon de commande avec facturation séparée.⁶

En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à

Désire recevoir une attestation de participation.⁷

Date : Signature⁸ :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Entourer le ou les numéro(s) de(s) module(s) choisi(s)
4. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
5. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
6. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
7. Les participants au cycle total des 8 journées recevront d'office un certificat de participation.
8. L'inscription n'est valable que si elle a été autorisée par l'autorité compétente (apposition du cachet)

J. REC

LES NOUVELLES REALITES DU DROIT DES MARCHES PUBLICS

DEUXIEME ETAPE CONCRETE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION
LES LOIS DES 15 ET 16 JUIN 2006

Dates et lieux :

Jeudi 1er février 2007 – Bruxelles – Holiday Inn Bxl City Centre
(Si session complète, autre date vers le 15 mars 2007 à Namur)

I. Objet

Le projet de loi destiné à remplacer l'actuelle loi du 24 décembre 1993 a été voté à la Chambre et au Sénat. Sa version finale se décompose en deux lois : celle du 15/06/06 (loi principale) et celle du 16/06/06 (autres dispositions) prochainement publiées au Moniteur Belge.

Cette importante réforme constitue enfin la transposition des nouvelles directives européennes 2004/17/CE et 2004/18/CE, déjà partiellement transposées en droit belge par l'arrêté royal du 12 janvier 2006 et d'autres, ayant depuis le 1^{er} février 2006 des effets directs au niveau national.

La présente journée de recyclage, déjà proposée fin 2006, se propose de vous présenter et d'analyser les dispositions de ces deux nouvelles lois sur les marchés publics et leurs implications sur les procédures en attendant les arrêtés d'exécution prévus fin 2007.

2. Programme

Matinée

- **Introduction générale** : les processus de transposition
- **Les principes généraux et le champ d'application**
- **La publicité des marchés**
Nouveaux seuils, nouveaux modèles d'avis, publicité électronique et spécificités des nouvelles lois
- **La sélection qualitative**
Le droit d'accès des entreprises et les marchés réservés
- **La passation des marchés**
Le dialogue compétitif
Les nouveautés en matière de procédures négociées
La pondération des critères d'attribution

Après-midi

- **Les nouveaux éléments de la loi du 15 juin 2006**
Les centrales d'achats, le logement régional
- **Autres éléments nouveaux inclus dans ces nouvelles lois**
Les accords cadres, la reconduction de marchés, les marchés à tranches, les enchères électroniques, le système d'acquisition dynamique
- **L'information, le délai d'attente et les recours**
La loi du 16 juin 2006
- **Perspectives d'application des nouvelles lois**

Intervenants : Claude DARDENNE, Georges DEREAU,
Xavier LEURQUIN, Yves LIBERT et Patrick THIEL

Cette journée est limitée à 40 participants maximum. Il s'agit de la répétition de la session organisée fin 2006. En cas de forte demande, une dernière journée sur le même thème pourra être organisée mi-mars

Extrait de nos conditions générales

Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie. Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été averti par écrit de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre suffisant d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt. En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes.

Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.** Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus.

De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement après confirmation de l'inscription, mais AVANT d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de 60 EUR pour frais administratifs d'annulation. Dans l'hypothèse où les droits d'inscription auraient été payés, ils ne seraient remboursés que sous déduction de ce droit de 60 EUR.

Pour tout renseignement complémentaire



Avenue Général Michel, 1^E – B-6000 CHARLEROI

Tél : 071 70 06 65 – Fax : 071 70 04 28

E-mail: esimap@skynet.be

Informations, liens utiles, conseils :

<http://www.esimap.be>